



*la LETTRE*  
*du GÂTINAIS EN BOURGOGNE*  
Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 17 – HIVER 2015

**La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne va accueillir des investissements d'importance.**

Le projet du Groupe CARREFOUR consiste en la construction d'une plateforme logistique qui recevra, stockera et reconditionnera les produits destinés à être mis en vente dans l'ensemble des magasins du groupe Carrefour.

Il s'agira de biens de consommation courante.

Au terme de la réalisation du site (construction d'un bâtiment d'environ 75 400 m<sup>2</sup>, des espaces parkings et paysagers autour), source d'activité économique pour la filière des travaux publics, ce beau projet pour le territoire et ses habitants permettra d'aboutir à la création d'environ 300 emplois nouveaux.

La construction du bâtiment et de la plateforme logistique destinés à l'activité du Groupe SOPREMA continue d'avancer.

En outre, les bâtiments logistiques, dont Point Park est propriétaire, attirent de nouveaux investisseurs puisque l'entreprise spécialisée dans le stockage et le transport dédiés à la mode, FashionPartner Group, s'est installée dans une cellule de 5 000 m<sup>2</sup> cet été.

Ce sont d'ores et déjà plus de 60 emplois nouveaux qui ont été créés sur le secteur du Gâtinais.

La zone Eurologistique de Savigny sur Clairis, située idéalement à côté de l'échangeur de Savigny et de Courtenay et aux portes de l'Île de France, ne cesse donc d'accueillir de nouvelles entreprises et a trouvé sa complémentarité entre les terrains destinés à la construction et ceux déjà bâtis, permettant ainsi une offre locative adaptée immédiatement disponible.

Nous devons remercier tous ceux qui ont été les facilitateurs dans la concrétisation des dossiers.



Editorial

Henri de RAINCOURT  
*Président de la Communauté de Communes du Gâtinais*

# L'urbanisme, une nouvelle compétence

## Fin de la mise à disposition des services de l'état

Depuis les lois de décentralisation de 1982 (loi Deferre), les maires ayant les compétences pouvaient faire instruire leurs autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux etc...) par l'État. Trente ans après, le législateur a estimé que cette mise à disposition gracieuse des services de l'État devait cesser. La loi ALUR du 24 mars 2014 met en application cette volonté et précise donc qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les communes appartenant à une Communauté de Communes de plus de 10 000 habitants doivent s'organiser pour instruire leurs actes d'urbanisme.

## Mise en place d'un service public de proximité au sein de la CCGB

Ainsi, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a souhaité profiter de ce contexte pour offrir à ses communes et leurs habitants un véritable service de proximité.

Elle a donc recruté un instructeur qui est mis à disposition des communes. Sa mission première est d'instruire toutes les demandes d'urbanisme du Gâtinais, que ce soit une Déclaration Préalable (DP), un Certificat d'Urbanisme (CU), un Permis de Construire (PC), de Démolir (PD) ou encore d'Aménager (PA). Il a également un rôle de conseil auprès des demandeurs afin notamment que les éventuelles problématiques soient prises en compte au plus tôt et si possible avant le dépôt d'un permis.

## Nouveau : un instructeur en urbanisme à la CCGB : Yoan LOUIS



Suite à la décision de l'Etat de ne plus assurer l'instruction des documents d'urbanisme au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Communauté de Communes du Gâtinais a recruté un instructeur en la personne de Yoan LOUIS. Celui-ci possède une connaissance approfondie de son métier puisqu'il l'a exercé de 2010 à mi 2012 à la Direction Départementale des Territoires (DDT) à Sens puis de mi 2012 à mi 2015 à la Communauté de Communes du Sénonais.



### Bon à savoir :



Toutes modifications des façades extérieures (pose de châssis de toit, mise en peinture des menuiseries, des portails, des clôtures, ravalement des façades etc...) ou créations de constructions de toutes natures (maison, véranda, abri de jardin, garage, carport, auvent, bâtiment divers, clôture etc...) sont soumis à déclarations ou permis de construire selon les cas.

Certains font fréquemment l'objet d'oublis involontaires.



# Le plan local d'urbanisme intercommunal

## «Plan Local d'Urbanisme, documents d'Urbanisme en tenant lieu et carte communale», une compétence exercée par la CCGB depuis le 01/10/2015

Suite à l'entrée en vigueur de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR, le Conseil de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a décidé de prendre la compétence «Plan Local d'Urbanisme, documents d'Urbanisme en tenant lieu et carte communale». Elle est réellement applicable depuis le 1er Octobre 2015.

A cette date, la Communauté de Communes a donc récupéré en l'état les documents d'urbanisme de ses communes membres à savoir :

- 1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur 9 communes
- 5 Plans Locaux d'Urbanisme
- 7 Plans d'Occupation des Sols (POS)
- 2 Règlements Nationaux d'Urbanisme (RNU)

A l'heure actuelle, la compétence de la Communauté de Communes se traduit donc par une addition des documents d'urbanisme des communes. Ceci restera ainsi jusqu'à ce que la Communauté de Communes prescrive l'élaboration d'un véritable PLU intercommunal.

## Caducité des POS au 31/12/2015

La loi ALUR prévoit la caducité des POS au 31 Décembre 2015 si aucune transformation des POS en PLU n'est lancée ou si aucun PLUi n'est entrepris.

## Une volonté de prescrire un PLUi d'ici le 31/12/2015

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Gâtinais a donc engagé une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire de ses 23 communes le 30 novembre 2015 :

- afin de traduire le projet de développement de l'intercommunalité pour les 10 à 15 années à venir sur la base d'une démarche de co-construction dans la perspective d'un projet partagé,
- afin d'éviter la caducité des POS.

Le PLUi de la Communauté de Communes couvrira le territoire des 23 communes membres et se substituera aux documents d'urbanisme existants (POS, PLU, ...).

## Qu'est ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document stratégique de planification qui traduira l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

Ce document est également un outil réglementaire qui déterminera les règles d'occupation et d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

## La procédure

Le PLUi est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne en collaboration étroite avec les 23 communes qui la composent.

# Les ordures ménagères

Depuis le 1er octobre, les horaires d'ouverture des déchèteries sont passés en heure d'hiver :

Attention : afin de permettre aux derniers usagers de décharger leur apport ainsi qu'au gardien d'effectuer le nettoyage, aucun usager ne pourra entrer dans les déchèteries dans les 10 minutes précédant leur fermeture.

**Déchèterie de Chéroy** : lieu-dit La Gouvinerie - RD 41 (route de Voulx)

	Eté (01/04 - 30/09)	Hiver (01/10 - 31/03)
Lundi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mercredi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

**Déchèterie de Fouchères** : rond-point de l'Aire de Villeroy-Fouchères (face à Renault et Senoble) - RD 369

	Eté (01/04 - 30/09)	Hiver (01/10 - 31/03)
Lundi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
Vendredi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

*Les déchèteries sont fermées les jours fériés.*

## Point de sensibilisation :

En 2014, 313 tonnes de **Papiers, Journaux, Revues, Magazines** ont été déposées dans les bornes d'apport volontaire et nous vous en remercions.

En revanche, 72 tonnes de **Papiers, Journaux, Revues, Magazines** ont été collectées dans les bacs jaunes réservés à la collecte des emballages recyclables au lieu d'être déposées dans les bornes à papiers.

Quel dommage ! Si elles avaient été déposées au bon endroit, nous aurions pu gagner 5 400 € à la revente et économiser 22 256 € car le coût de collecte est plus cher pour le bac recyclable que pour les bornes d'apport volontaire...

## Tous les papiers se trient et se recyclent

Journaux  
Magazines



Publicités  
Prospectus



Enveloppes  
Papiers



Catalogues  
Annuaire



Courriers  
Lettres



Livres  
Cahiers



Tous les papiers  
ont droit à plusieurs vies.

# Les ordures ménagères

## Quelques rappels :

Le **brûlage** et l'**abandon de déchets** (dépôts sauvages), y compris en dehors du territoire, sont interdits et punis par la loi (jusqu'à 400€ d'amende). Articles R632-1 et R635-8 du code pénal.

## Du nouveau dans nos poubelles :

Après avoir travaillé en étroite collaboration avec Eco-Emballages et notre centre de tri Paprec, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne vous informe que notre territoire a été retenu pour l'extension des consignes de tri.

Il y aura donc certains changements dans les déchets qui pourront être jetés dans les bacs jaunes à partir de juillet 2016...

Nous ne manquerons de vous tenir informés rapidement.

## Message aux habitants de Nailly

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, si vous résidez sur la commune de Nailly et si vous souhaitez vous rendre à la déchèterie des Sablons, vous devez vous procurer un badge auprès de la Communauté de Communes du Sénonais. Tél : 03.86.65.89.00.

Pour l'obtenir, il suffit dès aujourd'hui de remplir un formulaire à :

- retirer directement à la déchèterie des sablons ou à l'accueil de la Communauté de Communes du Sénonais.
- télécharger sur internet ([http://www.cc-senonais.fr/dechets\\_decheteries.php](http://www.cc-senonais.fr/dechets_decheteries.php)).

Il faut ensuite le renvoyer par courrier, à la Communauté de Communes du Sénonais, 21 bd du 14 juillet - BP 552 89105 SENS Cedex



**En cas de changement de situation** (déménagement, emménagement, naissance, décès, séparation, ...), merci de ne pas oublier de prévenir la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

Les justificatifs à produire :

### DEPART :

- Déménagement sur le territoire : état des lieux sortants ou entrants, attestation de vente.
- Déménagement hors territoire : état des lieux sortants ou attestation de vente ainsi que la nouvelle adresse.

### CHANGEMENT DE CATEGORIE :

- NAISSANCE : acte de naissance,
- DIVORCE OU SEPARATION : attestation de divorce ou séparation,
- DECES : acte de décès.

### ARRIVEE :

- Nouvel arrivant : état des lieux entrants ou attestation d'achat.



## Un nouvel ambassadeur du tri à la CCGB : Damien PERDRIAT

Afin de pallier au départ d'Hélène LALAU, Damien PERDRIAT est arrivé à la Communauté de Communes du Gâtinais le 25 novembre dernier. Doté d'une expérience de 3 ans en tant qu'ambassadeur du tri à la Communauté de Communes du Sénonais, il est votre interlocuteur privilégié sur les déchets ménagers.

Vous pouvez le joindre au 03.86.97.78.26.  
[ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr](mailto:ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr)

## Le début des contrôles périodiques d'entretien

Les 1<sup>ères</sup> installations inspectées en 2005 et 2006 feront l'objet d'un contrôle périodique de bon fonctionnement.

Pour ce type de contrôle, la fréquence est de 5 ans pour les installations non conformes et de 10 ans pour les installations conformes ou en bon état de fonctionnement.

Cette visite consiste à :

- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle effectué par le SPANC ;
- Repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels ;
- Vérifier que le fonctionnement des ouvrages n'entraîne pas de pollution des eaux, ne porte pas atteinte à la salubrité publique, et n'entraîne pas de nuisance au voisinage (odeurs notamment).

Comme pour le diagnostic, ce moment d'échange avec le technicien du SPANC vous permettra de répondre à toutes vos questions liées à l'assainissement individuel.

Des conseils vous seront apportés pour améliorer le fonctionnement de la filière en place, le but étant de limiter les atteintes à la salubrité publique ou les pollutions du milieu naturel.

Les contrôles du SPANC sont obligatoires (arrêté du 7 septembre 2009). Si votre installation neuve ou ancienne n'a jamais fait l'objet d'un contrôle, vous devez prendre contact avec le SPANC au 03-86-97-71-94.

## Centre de Loisirs : en 2016, baisse des tarifs

La Communauté de communes (CCGB) a adapté des grilles tarifaires à la baisse en prenant en compte différents éléments.

Ces grilles permettent une baisse importante des tarifs pour toutes les tranches de quotient familial, une répartition très progressive des tarifs et un rapprochement avec ceux pratiqués à la périphérie du territoire.

La CCGB, en rendant les tarifs plus attractifs pour ses administrés, souhaite accueillir un nombre plus important d'enfants dès les vacances d'hiver.

### Les nouveaux tarifs

#### Centre de loisirs (Gâti'Vac)



Semaine		A la journée	
QF ≤ 670	24,00 €	QF ≤ 670	6,00 €
670 < QF ≤ 800	34,00 €	670 < QF ≤ 800	8,00 €
800 < QF ≤ 900	46,00 €	800 < QF ≤ 900	10,00 €
900 < QF ≤ 1000	60,00 €	900 < QF ≤ 1000	13,00 €
1000 < QF ≤ 1100	73,00 €	1000 < QF ≤ 1100	15,00 €
1100 < QF	82,00 €	1100 < QF	17,00 €
Extérieur CCGB	98,00 €	Extérieur CCGB	22,00 €

#### Accueil Jeunes (Ados)



A la journée		Sortie exceptionnelle	
QF ≤ 670	6,00 €	QF ≤ 670	10,00 €
670 < QF ≤ 800	8,00 €	670 < QF ≤ 800	13,00 €
800 < QF ≤ 900	10,00 €	800 < QF ≤ 900	15,00 €
900 < QF ≤ 1000	13,00 €	900 < QF ≤ 1000	17,00 €
1000 < QF ≤ 1100	15,00 €	1000 < QF ≤ 1100	20,00 €
1100 < QF	17,00 €	1100 < QF	25,00 €
Extérieur CCGB	22,00 €	Extérieur CCGB	30,00 €



**Sivom et Communauté de  
Communes du Gâtinais en Bourgogne**  
6, rue Danton - 89690 Chéroy  
Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22  
contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



**GÂTINAIS EN BOURGOGNE** Bulletin d'informations de l'Intercommunalité  
Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA  
Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01  
ISSN 2275-4598

# Nouvelles activités (NAP) et accueil périscolaires

Dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire, le gouvernement a initié la réforme des rythmes scolaires. La mise en œuvre de cette réforme a été confiée à l'Education Nationale, aux communes et à leurs groupements.

Les communes ou Syndicats intercommunaux à Vocation Scolaire de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) ont fait des choix très différents quant à la mise en œuvre de la réforme et, par voie de conséquences, des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sur chacun des sites concernés.

Dès la rentrée 2014, la CCGB a proposé une prestation de services aux communes ou SIVOS qui le désiraient, afin d'apporter un soutien pédagogique, d'encadrement, de formation, d'organisation et de coordination des NAP et de l'accueil Périscolaire.

La commune de Chéroy, le SIVOS Nord Est Gâtinais (Brannay, Dollot, Lixy, Saint-Sérotin, Vallery, Villethierry) et le SIVOS CESV (Cornant, Egriselles-le-Bocage, Subigny, Villeneuve-la-Dondagre) ont sollicité cette prestation.



Sur chacun de ces secteurs, les enfants sont encadrés par du personnel communal ou communautaire, des intervenants extérieurs et des bénévoles. (Une quarantaine de personnes).

Les équipes mettent en place des projets d'animations thématiques variés. Ces projets sont composés d'activités ludiques, sportives, manuelles, d'expression, culinaires... Les animations sont élaborées dans le but de répondre aux objectifs des Projets Educatifs Territoriaux. A la rentrée 2015, plus de 450 enfants étaient inscrits aux NAP.

Sur les mêmes territoires, 245 enfants fréquentent les accueils périscolaires organisés le matin avant l'école, à la pause méridienne et le soir après l'école.



## Ecole multisports

Face au succès rencontré par notre école multisports, un créneau supplémentaire a été ouvert à la Salle des fêtes de Villethierry. Désormais, l'école multisports a lieu le mercredi de 14h à 15h et de 15h à 16h.

A Chéroy, il est encore possible de mettre en place un créneau supplémentaire. N'hésitez donc pas à inscrire vos enfants.

## Ecole de musique - Planning

- Dimanche 10 janvier 16h30, Concert de l'OHGB - Tour Valériana à Saint-Valérien avec la participation des ateliers et orchestre de l'école de musique.
- Samedi 30 janvier 18h à la salle des fêtes de Brannay - Moment musical.
- Dimanche 7 février 17h à la salle des fêtes de Saint Agnan rencontre Sax (Gâtinais, Provins, Bray/Seine).

*La musique abordable dès le plus jeune âge, c'est le cycle découverte de l'école de musique :*

- Eveil musical à partir de 4 ans (45'/semaine)  
Ouverture de l'esprit des petits à toutes formes d'expression musicale.
- Ateliers découvertes à partir de 5 ans (45'/semaine)(cotisation 45€/an)  
Découverte par l'écoute et essai des instruments de musique  
Apprentissage des bases fondamentales du langage musical sous forme de jeux.



C'est avec un plaisir mêlé de fierté que nous nous sommes réunis le samedi 18 novembre 2015 dans la salle des fêtes de Savigny-sur-Clairis à l'occasion de la remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur à Madame Louise CARTIER, maire de la commune.

En France, depuis Napoléon, c'est la Légion d'Honneur qui constitue la plus haute marque de reconnaissance publique des mérites.

Cette Légion d'Honneur vient récompenser Madame CARTIER pour les très nombreuses années au cours desquelles toute son activité professionnelle et associative a été celle d'une femme d'action et d'une authentique humaniste.

Ce petit ruban rouge est le signe que la Nation sait reconnaître et encourager ceux qui, au cours de leur vie, contribuent sous des formes diverses, mais toujours de façon exceptionnelle, à la vie du pays.



Depuis la rentrée scolaire 2015, la nouvelle école d'Egriselles-le-Bocage, inaugurée le 17 octobre 2015 par Christian DESCHAMPS, maire de la commune, accueille les 110 élèves du regroupement pédagogique (Egriselles-le-Bocage, Cornant, Subligny et Villeneuve la Dondagre).

Ce bâtiment est constitué de quatre classes (CP-petite et moyenne section-CE1 et CE2) de 60 à 70 m<sup>2</sup>, et d'une salle de motricité de 100 m<sup>2</sup>.

Une première tranche constituée d'un restaurant scolaire, d'une garderie, et d'une cuisine centrale est ouverte depuis septembre 2012. Le coût global de ces deux tranches s'élève à 2M€ HT, investissement subventionné à hauteur de 78 % pour la première tranche et 60 % pour la seconde.



Samedi 14 novembre 2015, en présence de nombreux élus et de nombreux habitants, Jacky DORANGE, maire de Jouy, a inauguré un bâtiment regroupant des ateliers communaux et un nouveau local pour accueillir le corps des sapeurs-pompiers de Jouy créé le 2 mars 1890.

L'effectif du CPI est de 12 personnes, toutes formées à la défense incendie et au secours à personnes. Elles peuvent intervenir hors du territoire de la commune sur les lieux de plusieurs ou divers sinistres. Ce magnifique projet est financé à 30% par l'état, le conseil départemental, le contrat de canton et la réserve parlementaire.

